

ÉNONCÉ DES TRAVAUX CONCERNANT LES SERVICES

RECONSTRUCTION DU QUAI ET DU QUAI FLOTTANT DE TOFINO

PÊCHES ET OCÉANS CANADA
BIENS IMMOBILIERS ET SOUTIEN TECHNIQUE – RÉGION DU PACIFIQUE

13 décembre, 2016

Préparé par :

Kevin Pate, ingénieur stagiaire
Ingénieur de projet
Biens immobiliers et soutien technique

1.0 PORTÉE

1.1 Titre

Reconstruction d'un quai et d'un quai flottant à la station de R et S de Tofino, située au 326-330, Main Street, sur l'île de Vancouver

1.2 Introduction

Pêches et Océans Canada invite à présenter des soumissions pour la remise en état de l'approche, de la tête de quai, de l'héliplateforme et du quai flottant de la station de R et S de Tofino.

1.3 Objectifs de la demande

La remise en état proposée vise à corriger le problème de flottaison du quai flottant actuel et à améliorer la qualité du tablier, des entretoises et des pilotis de la structure.

1.4 Contexte, hypothèses et portée particulière de la demande

La remise en état comprend la réfection de l'approche, de la tête de quai, de l'héliplateforme et du quai flottant. Les travaux consistent à fournir et installer des unités de flottaison, des entretoises diagonales en bois et des pilotis en bois, à fournir et installer tout l'équipement requis, et à éliminer les déchets. Les travaux doivent débuter après l'octroi du contrat et être terminés au plus tard le **31 mars 2017**.

2.0 EXIGENCES

2.1 Présentation des exigences

Avant de commencer les travaux ou les activités de conception, l'entrepreneur doit avoir un contrat ferme en place et discuter des échéances et des détails avec le représentant du Ministère.

2.2 Tâches, activités et produits livrables

Le contrat comprend, entre autres, les travaux suivants :

- Retrait et élimination du bois de quai flottant sur une surface de 65,25 m² (ce qui représente 50 % de la surface de flottaison), en accordant la priorité aux zones périphériques.
- Installation de nouvelles planches de tablier en bois une fois que la flottaison aura été améliorée. Les nouvelles planches de tablier doivent être installées dans les zones périphériques, et les planches restantes doivent être réparties sur l'ensemble du quai

flottant, en suivant les indications du représentant du ministère sur place.

- Installation de nouvelles billettes de flottaison, en suivant les indications du représentant du ministère sur place. Un maximum de dix (10) billettes doivent être installées avant de replacer le tablier. Les billettes fournies par l'entrepreneur doivent être des planches en mousse de polystyrène encapsulées dans du polyéthylène haute densité (PEHD) fournies par Enviro Float Manufacturing (2002) Ltd., ou l'équivalent et approuvées par le propriétaire. L'entrepreneur a la responsabilité d'éliminer tous les déchets et de fournir tout le matériel et la quincaillerie requis.

- Retrait et installation de quatre (4) pilotis en bois aux emplacements précisés dans les plans fournis. La longueur des pilotis et leurs caractéristiques détaillées sont elles aussi indiquées dans les plans. L'entrepreneur est chargé de fournir les nouveaux pilotis en bois de même que tout le matériel et la quincaillerie requis. Il doit également éliminer tous les déchets ainsi que les matériaux récupérés.

- Retrait et élimination de onze (11) entretoises diagonales en bois, conformément aux plans fournis, suivis de la fourniture et de l'installation de onze nouvelles entretoises à l'aide de nouvelle quincaillerie, à chaque emplacement.

2.3 Exigences en matière de rapports

Il incombe à l'entrepreneur de signaler immédiatement au représentant du Ministère les problèmes et les erreurs imprévus découverts tout au long du projet. La méthode de communication privilégiée est un document écrit ou par courriel.

2.4 Procédures de gestion des changements

Pêches et Océans Canada ne prévoit pas modifier les exigences précisées dans le présent énoncé des travaux. Cependant, si des modifications s'avèrent nécessaires, le représentant du Ministère doit revoir la situation et émettre des autorisations de modification, au besoin.

3.0 AUTRES MODALITÉS ET CONDITIONS DE L'ÉNONCÉ DES TRAVAUX

3.1 Lieu de travail, emplacement des travaux et lieu de livraison

La station d'embarcations de recherche et sauvetage de la Garde côtière canadienne de Tofino est située sur l'île de Vancouver, à Tofino (Colombie-Britannique), au 326-330, Main Street.

4.0 CALENDRIER DU PROJET

4.1 Dates de début et de fin prévues

Les travaux doivent débuter après l'octroi du contrat et être terminés au plus tard le **31 mars 2017**.

6.0 DOCUMENTS PERTINENTS ET GLOSSAIRE

6.1 Documents pertinents

- Travaux d'amélioration à Tofino – Dessins
- Travaux d'amélioration à Tofino – Devis descriptif
- Travaux d'amélioration à Tofino – Liste des quantités